



Jeunesse et sport Languedoc Roussillon

Règlement du 1^{er} concours photo du comité régional Languedoc Roussillon des pêcheurs sportifs mouche et lancer



<..\..\..\Fichiers Word\ISIS\Images\Présentation1.ppt - 256,1,Diapositive 1>

Ne pas jeter sur la voie publique

Organisation

Organisation

Le comité Régional Languedoc Roussillon de pêche à la mouche et au lancer, organise **du 15 avril 2010 au 06 juin 2010** un concours de photographies, tous droits cédés, sur le thème de la pêche à la mouche.

Participants

Ce concours, sans frais d'inscription, est ouvert à tout photographe amateur majeur (à l'exception des membres du jury).

Catégories

- 2 catégories** Regroupées sur le thème de la pêche à la mouche en Languedoc Roussillon, le concours comprend 2 catégories distinctes :
- **Scènes de pêche en Languedoc Roussillon**
 - **La mouche dans tous ses états, artificielle ou naturelle.**

Scènes de pêche en Languedoc Roussillon

Sujet libre, photos non retouchées.

La mouche dans tous ses états, artificielle ou naturelle

Sujet libre, photos non retouchées

Photographies

Seront acceptées les photographies en couleur ou en noir et blanc, de support argentique ou numérique, d'un format 20 x 30 cm.

En complément du format papier, le format numérique (fichier .jpeg de taille maxi 4 Mo) devra être transmis au comité régional à l'adresse suivante au plus tard le jeudi 03 juin 2010 :

Albert.buscail@orange.fr

Ou

Jean.clerc@egis.fr

Chaque participant pourra présenter au maximum 2 photographies dans chaque catégorie.

Les clichés devront être remis prêts à être accrochés, sur support mousse ou encadrés, munis d'une attache solide. Les encadrements avec verre ou non conformes au paragraphe précédent seront refusés.

Au dos de chaque photographie seront inscrits : les nom, prénom et adresse de l'auteur, le lieu de la prise de vue, le titre de la photo et la catégorie choisie.

Envois

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques les photographies de leur choix exclusivement à l'adresse suivante :

BUSCAIL ALBERT

Comité Régional FFPML

3 rue Campoul

34590 MARSILLARGUES

Date de clôture

Les envois seront faits au tarif postal en vigueur. Les photographies seront acceptées jusqu'au 05 juin 2010. L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la présentation de tout ou partie de son œuvre pour des actions de communication et de promotion de la fédération française de pêche à la mouche par le biais du comité Languedoc Roussillon, sans contrepartie.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Le Comité Régional FFPML décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des œuvres.

Jury

Un jury se réunira pour sélectionner les œuvres qui seront exposées et désigner les lauréats.

Un vote du public sera organisé lors de la manifestation du 05 juin à Montpellier.

Prix

Ce concours est doté de plusieurs prix, attribués de la façon suivante :

- Premier prix du jury
- Deuxième prix du jury
- Prix du public (vote lors de l'exposition)

Parmi les lots offerts :

Week-end de pêche avec bivouac guidée par un moniteur guide affilié, sur rivières ou lacs de la Région Languedoc Roussillon.

ou

Journée de pêche guidée par un moniteur guide affilié, sur une rivière de la Région Languedoc Roussillon.

Matériel de pêche divers

....

Un lot sera remis à chaque participant se présentant aux manifestations suivantes :

- Plaisirs d'Hérault au château d'ô - Montpellier le Dimanche 02 mai 2010 – sur le stand du comité régional FFPML
- Penthatlèz – Montpellier rives du Lèz le samedi 05 juin 2010 sur le stand du comité régional FFPML

Un diplôme sera remis à chaque participant. Chaque participant ne pourra recevoir qu'un seul prix. La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le samedi 05 juin 2010 lors de la manifestation Penthatlèz à Montpellier. Les prix ne sont pas échangeables et ne peuvent être remplacés par des espèces. Les prix non réclamés dans un délai de 3 mois pourront être remis en jeu pour le concours suivant.

Résultats

Les lauréats seront avertis personnellement des résultats. Le lauréat ayant reçu le 1er prix pourra être membre du jury d'un prochain concours.

Présentation des œuvres

réception avant le 02 mai 2010

Les premières photographies reçues seront présentées au public lors d'une exposition sur le stand du comité régional FFPML lors de la manifestation « Plaisirs d'Hérault » au château d'ö à Montpellier le dimanche 02 mai 2010.

réception entre le 02 mai et le 05 juin

Les photographies seront présentées au public (avec les photos reçues précédemment) lors d'une exposition sur le stand du comité régional FFPML lors de la manifestation « Penthalez » à Montpellier sur les rives du Lèz le samedi 05 juin 2010. A cette occasion, un vote du public sera organisé.

Retour des photographies

A l'issue de ce concours, les photographies non retenues pour une éventuelle promotion seront rendues à leur auteur à condition d'avoir joint une enveloppe renforcée suffisamment affranchie, portant le nom et l'adresse de l'auteur. Les envois sans affranchissement de retour resteront à disposition du Comité Régional FFPML. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

Coupon à joindre à l'envoi

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours de photographies organisé par le Comité Régional Languedoc Roussillon Pêche à la Mouche et au Lancer et en accepter toutes les clauses.

Nom et prénom :.....

Adresse complète :.....

.....

.....

Adresse électronique :

Le

Signature :

Les clubs affiliés en Languedoc Roussillon



Edition 2008

